

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° DN98

présenté par

Mme Colombier, M. Giletti, M. Berteloot, M. Boccaletti, Mme Galzy, M. Girard, M. Gonzalez,  
M. Jacobelli, Mme Martinez, M. Rancoule et M. Taverne

-----

**ARTICLE 2****RAPPORT ANNEXÉ**

Après la cinquième phrase de l'alinéa 1, insérer la phrase suivante :

« Elle confirme aussi que la stratégie de défense et de sécurité nationale française s'articule autour de six fonctions stratégiques : connaissance et anticipation, prévention, dissuasion, protection, intervention et influence. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il est important d'inscrire, si ce n'est dans la loi, du moins dans le rapport annexé, les six fonctions stratégiques qui fondent notre stratégie de défense et de sécurité nationale. Cette inscription est d'autant plus nécessaire qu'elle vient acter la volonté du Président de la République d'ériger « l'influence » au rang de fonction stratégique conformément à son discours du 9 novembre 2022 à Toulon.

Tel est donc l'objet de cet amendement.